

ARABIA SICAV
Etats Financiers Intermédiaires
 Au 31 mars 2003

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectifs, nous avons procédé à un examen limité de la composition des actifs reflétés par les états financiers intermédiaires, annexés au présent rapport, de la Société « **Arabia SICAV** », au 31 mars 2003.

Ces états financiers intermédiaires, faisant apparaître des actifs confirmés par un inventaire réalisé sous le contrôle du dépositaire, relève de la responsabilité de la direction générale du gestionnaire. Il nous appartient sur la base de notre examen limité d'émettre un avis sur les dits états financiers.

Notre examen des actifs dégagés par les états financiers intermédiaires a été effectué conformément aux normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à apprécier la conformité des données reflétées par les Etats financiers intermédiaires au regard de leur cohérence, de leur vraisemblance et de leur pertinence.

Une vérification de cette nature, limitée quant à son objectif, comporte essentiellement des procédures analytiques et des procédures pour apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté et la présentation d'ensemble des Etats Financiers intermédiaires ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de cet examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers, ci-joints, ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Arabia SICAV » au 31 mars 2003, conformément aux normes comptables généralement admises. Ces Etats Financiers intermédiaires développent au 31 mars 2003, des actifs nets, de tnd : 3 580 313, comprenant des résultats bénéficiaires, de tnd : 67 059,

Sans remettre en cause l'avis exprimé, ci-dessus, il nous appartient de vous informer que l'actif net, sus indiqué, est composé à hauteur de 10.46% de valeurs mobilières émises par un même émetteur.../

Tunis, le 30 avril 2003
 le Commissaire aux Comptes
Mohamed SELTANA

BILAN
ARRETE AU 31/3/2003 **(Exprimé en dinars)**

<u>ACTIF</u>	<u>31/03/2003</u>	<u>31/03/2002</u>	<u>31/12/2002</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 594 991	3 156 838	2 936 619
b- Obligations et valeurs assimilées	247 689	766 555	766 858
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	770 643		
b- Disponibilités	7 886	3 416	9 542
AC3- Créances d'exploitation	9 085	566 550	25 058
AC4- Autres actifs	9 698	9 698	9 698
TOTAL ACTIF	3 639 992	4 503 057	3 747 774
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	59 679	50 016	44 449
PA2- Autres créditeurs divers			
TOTAL PASSIF	59 679	50 016	44 449
ACTIF NET			
CP1- Capital	3 349 996	4 180 766	3 540 067
CP2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	163 258	248 658	
b- Sommes distribuables de la période	67 059	23 617	163 258
ACTIF NET	3 580 313	4 453 041	3 703 325
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	3 639 992	4 503 057	3 747 774

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/3/2003**

	<u>01/01/2003</u> <u>31/03/2003</u>	<u>01/01/2002</u> <u>31/03/2002</u>	<u>01/01/2002</u> <u>31/12/2002</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Résultat d'exploitation	67 059	23 617	163 258
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-63 849	-143 693	106 818
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-122 196	-77 679	-801 750
d- Frais de négociation de titres	-2 914	-2 980	-11 929
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			-248 658
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
_ Capital			
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
_ Régularisation des sommes distribuables			
_ Droits de sorties			
b- Rachats			
_ Capital	-1 090	-16 095	-196 562
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-22	-516	21 761
_ Régularisation des sommes distribuables			
_ Droit de sortie			
VARIATION DE L ACTIF NET	-123 012	-217 346	-967 062
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de période	3 703 325	4 670 387	4 670 387
b- en fin de période	3 580 313	4 453 041	3 703 325
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>			
a- en début de période	87 135	91 190	91 190,0
b- en fin de période	87 108	90 858	87 135,0
VALEUR LIQUIDATIVE	41,102	49,011	42,501
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-3,29%	-4,30%	-17,02%

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/3/2003**

(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2003</u> <u>31/03/2003</u>	<u>01/01/2002</u> <u>31/03/2002</u>	<u>01/01/2002</u> <u>31/12/2002</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres			
a- Dividendes	72 111	21 193	189 762
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	10 177	14 979	41 007
c- Revenus des autres valeurs		913	
PR 2- Revenus des placements monétaires	598		7 036
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	82 886	37 085	237 806
CH 1- Charges de gestion des placements	15 810	13 424	68 381
REVENU NET DES PLACEMENTS	67 075	23 661	169 424
PR 3- Autres produits			
CH 2- Autres charges			
RESULTAT D EXPLOITATION	67 075	23 661	169 424
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-17	-44	-6 166
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	67 059	23 617	163 258
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation			
(annulation)			
_ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-63 849	-143 693	106 818
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-122 196	-77 679	-801 750
_ Frais de négociation	-2 914	-2 980	-11 929
_ Régularisation des sommes non distribuables	-22	-516	21 761
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-121 922	-201 251	-521 842

ARABIA SICAV
NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêté au 31/03/2003

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2003 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2003, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2003 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2003 à 2 594 991 DT contre 3 156 838 DT au 31/03/2002, et se détaille ainsi :

**NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 31/3/2003**

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/03/2003	ACTIF	% ACTIF
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:					
AMS	11 057	184 741	32 065	3 639 992	0,88%
BNA	700	7 049	7 219	3 639 992	0,20%
PBHT	3 542	81 394	17 037	3 639 992	0,47%
BIAT	3 406	70 891	60 296	3 639 992	1,66%
BTEI	7 397	134 521	149 456	3 639 992	4,11%
AL KIMIA	95	3 040	3 230	3 639 992	0,09%
TL	130	2 993	2 273	3 639 992	0,06%
MONOPRIX	10 711	408 996	225 359	3 639 992	6,19%
SFBT	9 155	447 695	353 017	3 639 992	9,70%
STEQ	8 236	45 385	42 934	3 639 992	1,18%
SOTUVER	9	57	78	3 639 992	0,00%
MAGASIN GENERAL	6 889	60 182	48 636	3 639 992	1,34%
ATB	32 504	527 922	361 770	3 639 992	9,94%
CIL	10 093	259 983	141 302	3 639 992	3,88%
SPDIT	9 700	274 767	122 511	3 639 992	3,37%
ATL	7 487	219 005	107 880	3 639 992	2,96%
SOTUMAG	13 790	177 756	131 005	3 639 992	3,60%
SOTRAPIL	13 321	215 031	165 607	3 639 992	4,55%
ELECTOSTAR	14 572	100 466	67 541	3 639 992	1,86%
SOTETEL	11 565	437 706	380 639	3 639 992	10,46%
SIAME	4 260	148 587	86 989	3 639 992	2,39%
STIP	426	4 153	3 310	3 639 992	0,09%
ICF	1 110	50 218	35 698	3 639 992	0,98%
SIPHAT	5 103	46 024	46 095	3 639 992	1,27%
DS T LAIT 5/16	48	269	0	3 639 992	0,00%
TLS 02	900	4 149	3 042	3 639 992	0,08%
TOTAL	186 206	3 912 981	2 594 991	3 639 992	71,29%

3639992,06

OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				3 639 992	
OBLIGATIONS DE SOCIETES:				3 639 992	
EMPRUNT ATL 2000/1 7% ech 31/07	2 000	200 000	207 487	3 639 992	5,70%
CIL 2002/1 TMM+1,25% ech 28/02	500	40 000	40 202	3 639 992	1,10%
	2 500	240 000	247 689		6,80%

PLACEMENTS MONETAIRES

BON DE TRESOR A COURT TERME		770 212	770 643	3 639 992	21,17%
TOTAL GENERAL		4 923 193	3 613 323	3 639 992	99,27%

AUTRES INFORMATIONS

TOTAL EMPLOI ATL			315 367	3 639 992	8,66%
TOTAL EMPLOI CIL			181 504	3 639 992	4,99%

Note sur les revenus du Portefeuille-titres

<u>Dividendes</u>	31/03/2003	31/03/2002
- Actions et valeurs assimilées admises à la cote	72 111	21 193
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<u>Revenus des obligations</u>		
	10 177	14 979
<u>Revenus des placements monétaires</u>		
-BTCT	431	0
-Rémunération du compte courant	166	913
TOTAL	82 886	37 085

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 1^{er} trimestre 2003 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2002

- Montant	3 540 067
- Nombre de titres	87 135
- Nombre d'actionnaires	44

Souscriptions réalisées

- Montant
- Nombre de titres émis
- Nombre d'actionnaires nouveaux

Rachats effectués

- Montant	- 1 090
- Nombre de titres rachetés	27
- Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital

- Variation des plus values potentielles	- 63 849
- Moins values réalisées sur cession de titres	- 122 196
- Frais de négociation	- 2 914
- Régularisation des sommes non distribuables	- 22

Capital au 31/03/2003

- Montant	3 349 996
- Nombre de titres	87 108
- Nombre d'actionnaires	43

Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste au 31/03/2003 se détaille ainsi :

Résultats distribuables

exercice (2003)	67 059
TOTAL	67 059

4/ AUTRES INFORMATIONS

Revenus des placements	82 886
Charge de gestion des placements	15 810

Revenu net des placements (1)	67 076
--------------------------------------	---------------

Autres produits	
Autres charges	
Résultat d'exploitation	67 076

Régularisation du résultat d'exploitation	- 17
Sommes distribuables de la période	67 059

Variation des plus values potentielles	-63 849
Moins values réalisées sur cession de titres	- 122 196
Frais de négociation	- 2 914
Régularisation des sommes non distribuables	- 22
Résultat net de la période (1)+(2)	- 121 922

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire . Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC au 31/03/2003 s'élèvent à 10 372 DT TTC.

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 TTC l'an .

Les honoraires de l' ATB au cours du 1 er trimestre 2003 s'élèvent à 291 DT TTC.